

# COLLECTION DES RAPPORTS

## LES FRANÇAIS SE MONTRENT RÉSERVÉS SUR L'USAGE DE LA BIOMÉTRIE DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Recherche du CRÉDOC réalisée avec le soutien financier de la CNIL  
(Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

| Sandra Hoibian

■ MAI 2013



## **DÉPARTEMENT CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS**

Recherche du CREDOC réalisée avec le soutien financier de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

**Le département « Conditions de vie et Aspirations » est composé de :**

Régis Bigot, Patricia Croutte, Emilie Daudey, Isabelle Delakian, Sandra Hoibian et Jörg Müller

**CRÉDOC**

## Avant-propos

---

Ce document présente les résultats des travaux de recherche menés par le CREDOC portant sur les attitudes de la population française face aux enjeux et questions que posent le développement des technologies biométriques. Ces résultats s'appuient sur la vague du début 2013 de l'enquête permanente du CRÉDOC sur « les Conditions de vie et les Aspirations». Cette recherche est réalisée avec le soutien financier de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Ils proposent notamment une analyse des réponses en fonction des caractéristiques socio-démographiques des enquêtés.

### **Encadré 1 - Précisions méthodologiques**

*Le terrain de l'enquête a été réalisé en « face à face », entre le 15 décembre 2012 et le 15 février 2013, auprès d'un échantillon représentatif de 2 009 personnes, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge - sexe, PCS) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement général de la population. Un redressement final a été effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population nationale de 18 ans et plus<sup>1</sup>.*

Dans ce document seront abordés :

- Le regard porté par l'opinion sur les nouvelles pratiques d'identification utilisant les informations biométriques en lien avec les enjeux de protection des données personnelles et de protection de la vie privée,
- Les attitudes par rapport à la reconnaissance faciale des photos sur Internet

---

<sup>1</sup> Pour plus de précisions sur les caractéristiques techniques de l'enquête, on pourra se reporter au rapport intitulé « Premiers résultats de la vague de début 2013 » (CREDOC, mars 2013).

# Sommaire

---

<b>NOTE DE SYNTHÈSE.....</b>	<b>5</b>
<b>I – EN TOILE DE FOND, DES FRANÇAIS SEDUITS MAIS VIGILANTS FACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES .....</b>	<b>9</b>
<b>II – UNE CERTAINE RETICENCE A LA BANALISATION DES OUTILS BIOMETRIQUES DANS LA VIE QUOTIDIENNE.....</b>	<b>11</b>
<i>a. Seule une utilisation dans un cadre institutionnel et à des fins sécuritaires remporte l'adhésion</i>	<i>11</i>
<i>b. Quelques déterminants des attitudes .....</i>	<i>14</i>
<b>III - UNE PERSONNE SUR DEUX PENSE QU'IL EST IMPERATIF D'AVOIR LE CHOIX D'UTILISER OU NON SES EMPREINTES DIGITALES POUR S'IDENTIFIER DANS LA VIE COURANTE .....</b>	<b>20</b>
<b>IV - LA RECONNAISSANCE FACIALE DES PHOTOS EN LIGNE : PLUS DE RISQUES QUE D'AVANTAGES....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE – TABLEAUX COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE – QUESTIONNAIRE .....</b>	<b>36</b>

## Note de synthèse

---

*Les méthodes d'identification dites « biométriques » fondées sur le recueil d'informations biologiques personnelles comme les empreintes digitales, la forme de l'œil ou la reconnaissance du visage se développent dans de nombreux pans de la vie quotidienne de nos concitoyens. La recherche menée par le CRÉDOC avec le soutien financier de la CNIL met en évidence qu'aujourd'hui, la population consent à un usage de la biométrie dans des cas très précis (fichier de police, carte d'identité) conjuguant la présence d'un cadre institutionnel et des fins sécuritaires. L'utilisation de données biométriques comme moyen de paiement, pour s'identifier dans un cadre professionnel ou de loisirs suscitent de grandes réticences. Les Français étant particulièrement soucieux de pouvoir choisir d'accepter ou de refuser, au cas par cas, l'usage de ces techniques dans leur vie quotidienne.*

L'usage de techniques biométriques en France n'est pas nouveau. Dès la fin du 19ème siècle, Alphonse Bertillon (1853-1914) introduisait ce type de méthodes en prenant des photographies et en mesurant certaines parties du corps (tête, membres, etc.) de prisonniers à des fins d'identification ultérieure. Mais l'actualité récente a remis les techniques biométriques sur le devant de la scène. Ainsi, en 2009, les passeports délivrés en France sont devenus biométriques en intégrant les empreintes digitales. Et, depuis quelques années, les expérimentations d'identification à partir de données biologiques s'invitent dans le quotidien de nos concitoyens : ici ce sont des clients d'une enseigne de distribution qui peuvent payer avec leur empreinte digitale, là, des collégiens et lycéens qui peuvent entrer dans leur restaurant scolaire en posant leurs mains sur un scanner, etc. Comme toute technologie nouvelle, la biométrie n'est pas sans faire débat dans la société. D'un côté, les partisans de ces technologies mettent en évidence la sécurisation et

fiabilisation des données, permettant d'éviter les risques de fraude ; ainsi que les avantages pratiques de ces systèmes : plus besoin de gérer des systèmes de badges qui peuvent être perdus, volés, ou démagnétisés, les files d'attente sont raccourcies, etc. De l'autre, les opposants font valoir qu'aucun système n'est réellement fiable à 100 % (les individus vieillissent, changent, subissent des traumatismes plus ou moins importants, avec un impact sur les mesures), soulignent que les données biométriques ne sont pas une donnée d'identité comme les autres, dans la mesure où elles peuvent être produites à l'insu des individus ; et pointent les risques d'atteinte à la vie privée, au travers de la constitution de fichiers, etc. Qu'en pensent nos concitoyens ?

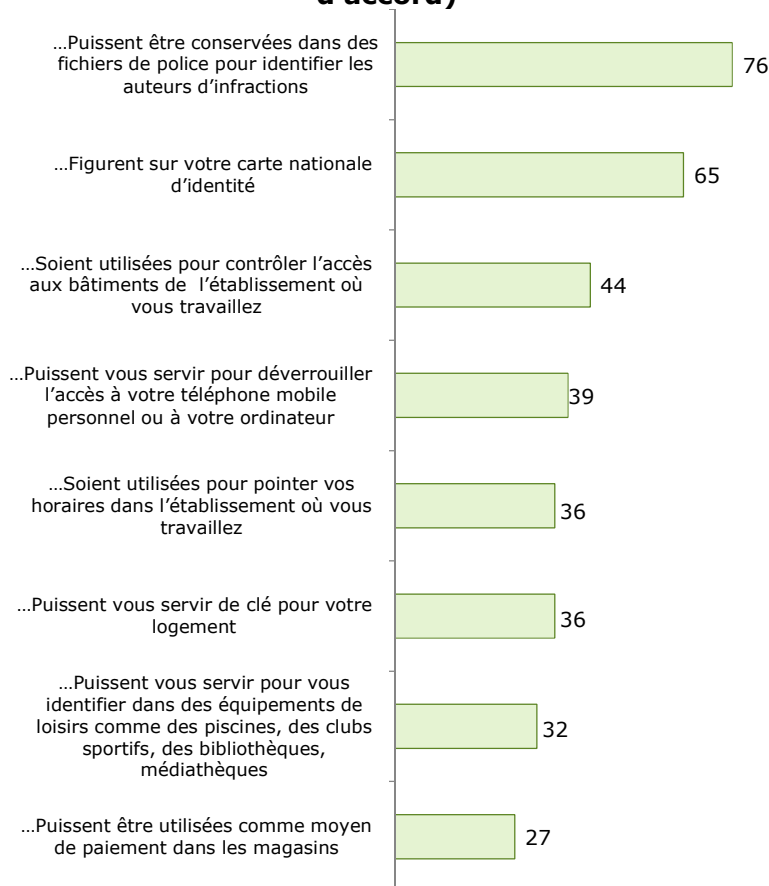
### **Un usage limité à un cadre institutionnel et des fins sécuritaires**

Pour l'instant, la population reste **relativement réservée** sur le sujet. Sur les huit situations proposées aux

interviewés, les Français se disent « d'accord » pour l'usage de techniques biométriques dans seulement **deux cas de figure ... où la biométrie est déjà effective** ou presque dans leur vie courante : 76% des Français acceptent que des informations biologiques personnelles soient conservées dans des **fichiers de police** pour identifier les auteurs d'infraction et 65% consentent à l'intégration d'informations biométriques sur **la carte nationale d'identité**<sup>2</sup>. Toutes les autres propositions sont beaucoup moins bien accueillies et rencontrent **un écho favorable dans moins de la moitié de la population**.

L'adhésion aux méthodes d'identification biométriques semble réservée – aujourd'hui – à une utilisation dans un **cadre institutionnel, et à des fins de sécurité nationale**. *A contrario*, les utilisations dans un cadre marchand par ou pour des entreprises privées sont plutôt mal accueillies : seuls 27% accepteraient que ce type de données soient utilisées pour payer dans un magasin, 32% pour s'identifier à l'entrée d'équipements de loisirs, etc. L'usage dans un cadre professionnel (pour sécuriser l'accès à l'entreprise ou servir de mode de pointage) recueille également un accueil mitigé.

**Il est aujourd'hui techniquement possible de collecter des informations « biométriques » sur les individus : il peut s'agir par exemple des empreintes digitales, de la forme des yeux ou du visage, de la voix, de l'ADN. Ces informations permettent ensuite d'identifier une personne. Seriez-vous personnellement d'accord pour que ces informations biométriques... (% de personnes « tout à fait » ou « assez » d'accord)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

**Attirance pour l'innovation, sentiment d'insécurité, et positionnement politique impriment quelques nuances dans les points de vue**

**Les différences d'opinion selon les groupes sociaux sont limitées** et les majorités ne basculent que très rarement. Toutefois, **trois dimensions** contribuent à renforcer ou au contraire compromettre l'adhésion à l'usage des techniques

<sup>2</sup> Si, à ce jour, les cartes d'identité n'intègrent pas de données biométriques, l'idée est aujourd'hui présente dans la loi du 27 mars 2012 relative à la protection de l'identité <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025582411&dateTexte=&categorieLien=id>. Et par ailleurs, les passeports sont devenus biométriques depuis 4 ans.

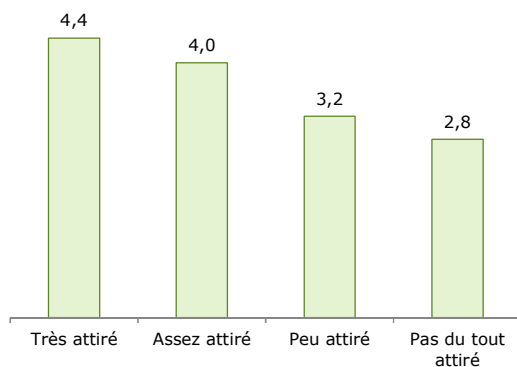
d'identification biométriques dans la vie quotidienne.

Les opinions diffèrent tout d'abord selon le **rapport des individus aux technologies** : les personnes « très attirées par les produits comportant une innovation » en général sont plus réceptives à l'usage de moyens d'authentification biologiques. Le **sentiment d'insécurité au quotidien** et l'impression que la société aurait besoin de plus d'ordre pour mieux fonctionner (plutôt que davantage de liberté) a lui-aussi tendance à favoriser l'assentiment aux techniques biométriques.

**Le nombre moyen de domaines dans lesquels l'interviewé accepterait une utilisation des technologies biométriques diffère ...**

**...selon le rapport à la science et aux technologies**

D'une façon générale, êtes-vous attiré ou pas par les produits comportant une innovation technologique ? En êtes-vous ...

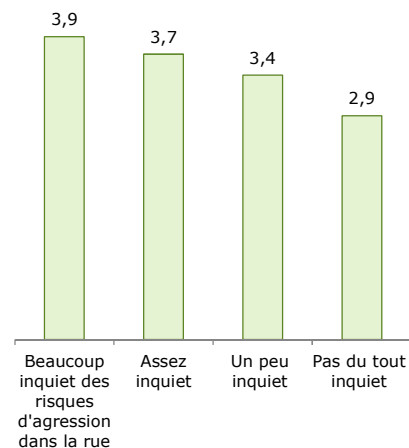


Enfin, le **positionnement des interviewés sur un échiquier politique** allant de « très à gauche » à « très à droite » est aussi clivant.

**Le nombre moyen de domaines dans lesquels l'interviewé accepterait une utilisation des technologies biométriques diffère ...**

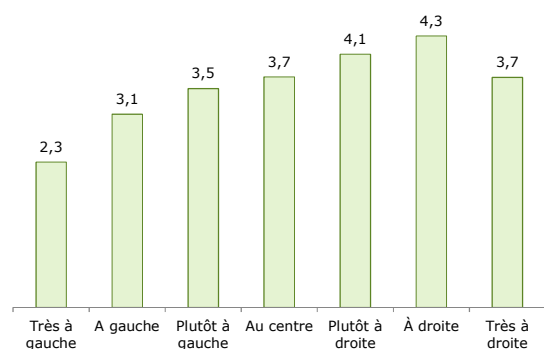
**...selon le sentiment d'insécurité**

On éprouve parfois de l'inquiétude, pour soi-même ou pour des proches. Pouvez-vous me dire si le risque d'agression dans la rue vous inquiète ?



**et selon le positionnement politique déclaré par les interviewés**

On classe habituellement les préférences politiques sur une échelle allant de gauche à droite. Vous, personnellement, où vous classeriez-vous sur cette échelle ?



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

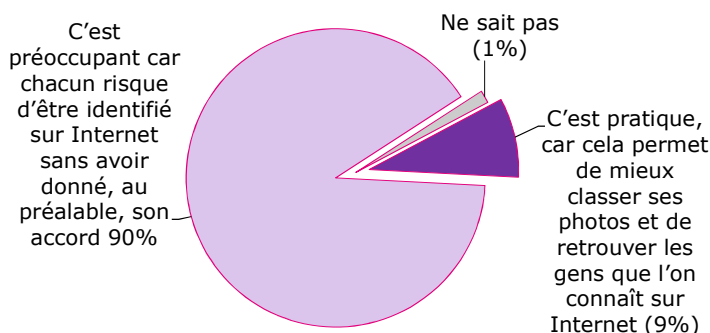
Lecture : les personnes qui se disent « très attirées » par les innovations technologiques sont en moyenne favorables à l'utilisation de données biométriques dans 4,4 domaines parmi les huit proposés

## Une condition *sine qua non* : pouvoir donner son accord ou le refuser

Les réserves de la population semblent en grande partie tenir à des inquiétudes quant à l'utilisation de données biométriques **à l'insu** des personnes concernées. 90% de la population s'inquiètent, par exemple, du fait que la possibilité offerte aujourd'hui par des logiciels de reconnaissance automatique des visages sur des photos numériques ne soit pas toujours assortie **d'un accord préalable** des principaux intéressés, contre seulement 9% qui mettent en avant les avantages pratiques de cette technique pour classer ses photos et retrouver les gens que l'on connaît sur

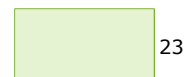
Internet. Et une personne sur deux (46%) considère qu'utiliser ses empreintes digitales dans la vie courante **« peut lui faciliter la vie, mais qu'il est nécessaire d'avoir le choix de le faire ou non »**. Il faut dire que les risques d'atteintes à la vie privée (31%) semblent aujourd'hui plus présents dans l'esprit du corps social que les avantages en termes de sécurisation (23%).

**Il existe des logiciels qui peuvent reconnaître automatiquement le visage d'une personne sur une photo et retrouver sur internet toutes les photos où cette personne figure. Il suffit que son nom soit associé à une photo pour qu'elle soit identifiée sur toutes les photos. Quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre ? (en %)**



**Les empreintes digitales pourraient être utilisées pour vous identifier dans la vie courante : pour accéder au travail, payer dans les magasins, etc. Quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre ? (en %)**

Utiliser vos empreintes digitales pour vous identifier dans les actes de la vie courante est une **méthode sûre qui évite la fraude et les usurpations d'identité** et ne vous pose pas de problème particulier



Utiliser vos empreintes digitales pour vous identifier dans les actes de la vie courante **peut vous faciliter la vie mais vous devez avoir le choix de le faire ou non**



Utiliser vos empreintes digitales dans les actes de la vie courante **comporte des risques pour votre vie privée et ne devrait pas être possible**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013



## I – En toile de fond, des Français séduits mais vigilants face aux nouvelles technologies

---

Depuis quinze ans, nombreuses sont les nouvelles technologies qui se sont invitées dans le quotidien des Français. Les ménages n'ont cessé **d'acquérir de nouveaux équipements** qu'il s'agisse de téléphone mobile, GPS, appareils photo numériques, téléviseurs écran plat, smartphones, tablettes,...et de se lancer dans de nouveaux usages. Citons entre autres exemples, l'essor de la messagerie instantanée, des réseaux sociaux, etc<sup>3</sup>. L'engouement pour les différentes innovations – notamment dans le domaine des technologies dites « de l'information et de la communication » - a été tel, que le **budget** consacré par les ménages à ces dépenses a été un des **seuls épargnés par la crise** économique. Selon l'Insee, les dépenses de consommation des produits de l'économie de l'information ont ainsi progressé de 1,9% en 2009 plus fort de la crise<sup>4</sup> alors que le PIB lui diminuait de 3,1%. Le secteur a ensuite continué sa progression, de manière ralentie, mais tout de même supérieure au rythme de croissance de l'économie (3,2% en 2010, 1,8% en 2011). Nos compatriotes font d'ailleurs partie des **européens les plus friands** d'innovations technologiques : en décembre 2011, 72% des foyers des Français étaient équipés d'Internet à domicile (contre 64% en Europe et par exemple 66% des Allemands)<sup>5</sup>. En mars 2012, 22% des Français se connectaient à Internet avec un smartphone (contre 17% en moyenne en Europe), etc. Plus généralement, 41% des habitants de l'Hexagone se sentent « très à l'aise » avec les découvertes scientifiques récentes et les développements technologiques, soit 11 points de plus que la moyenne européenne<sup>6</sup>.

Mais s'ils semblent amateurs de nouveautés technologiques, les Français n'en n'entretiennent pas moins un **rapport ambivalent aux innovations** et à leurs conséquences sur la société. L'enquête « Conditions de vie et Aspirations » montre ainsi que moins d'une moitié de la population (48%) se décrit comme « attirée par les produits comportant une innovation technologique ». L'autre moitié (52%) se disant peu attirée par les innovations. Une majorité de nos concitoyens voit par exemple la diffusion de l'informatique **comme « une chose peu souhaitable mais inévitable »**, contre seulement 30% qui voient entièrement cette évolution sous un bon jour. 13% pensent même que le développement des technologies numérique est une chose « regrettable et dangereuse ». Et malgré la diffusion massive de nouveaux produits et services technologiques ces dernières années, **l'apport des découvertes scientifiques à la vie quotidienne semble assez limité** aux yeux du corps

---

<sup>3</sup> Sur toutes ces données, voir Régis Bigot, Patricia Crouette, *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française*, CRÉDOC, décembre 2012, [http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Credoc\\_DiffusiondesTIC\\_2012.pdf](http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Credoc_DiffusiondesTIC_2012.pdf)

<sup>4</sup> Cf. Insee, Consommation des produits de l'économie de l'information en 2011, [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATTEF05119](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF05119)

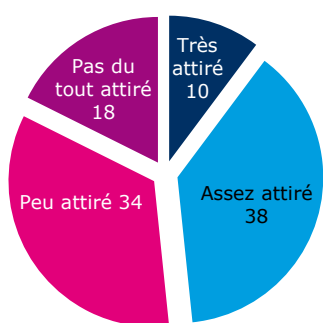
<sup>5</sup> Cf. Commission Européenne, Eurobaromètre spécial, n° 390, juillet 2012, [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_390\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_390_en.pdf)

<sup>6</sup> Commission européenne, Eurobaromètre 340, La science et la technologie, juin 2010, [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_340\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_340_fr.pdf)

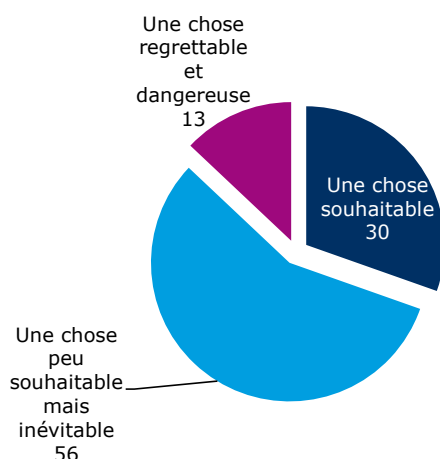
social : 58% considèrent en effet que « les découvertes scientifiques et leur utilisation améliorent » un peu » leur vie quotidienne. Seuls 31% considèrent que les technologies améliorent « beaucoup » leur vie de tous les jours. Différents ressorts peuvent venir expliquer les réserves de nos concitoyens par rapport à la science et la technologie : certains mettront l'accent sur l'impact de l'automatisation en matière d'emploi, d'autres s'inquiéteront de l'effet déshumanisant de certaines technologies, d'autres poseront la question des limites éthiques et morales que certaines découvertes scientifiques peuvent poser, d'autres enfin s'élèveront contre des risques mal maîtrisés, etc. Toujours est-il que le goût prononcé des Français pour les technologies ne les empêche toutefois pas d'aborder celles-ci avec une certaine circonspection.

### Graphique 1 – Quelques éléments caractérisant le rapport des Français aux technologies

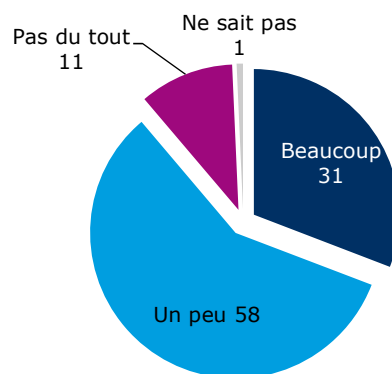
**D'une façon générale, êtes-vous attiré ou pas par les produits comportant une innovation technologique ? En êtes-vous ...**



**Au cours des années à venir, la diffusion de l'informatique va modifier certains aspects des conditions de vie. Considérez-vous cette évolution comme :**



**Dans quelle mesure les découvertes scientifiques et leur utilisation vous paraissent-elles conduire à une amélioration de votre vie quotidienne**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

Depuis quelques années se développent des technologies utilisant des informations dites « biométriques » c'est à dire recueillant des informations personnelles et physiques comme les empreintes digitales, la forme des yeux ou du visage, la voix, ou l'ADN - voire des informations comportementales, en s'appuyant par exemple sur la reconnaissance de la frappe sur les claviers, etc. Ces marqueurs, dont l'utilisation reste encore relativement limitée pourront, à terme, servir à identifier les individus dans différentes situations de leur vie quotidienne : au travail pour pointer ses horaires, dans des magasins comme moyen de paiement, à la maison en guise de clé, etc. L'essor de ces technologies et leur diffusion possible posent notamment la question de la conciliation entre des enjeux de sécurisation, de lutte contre la fraude, de confort d'usage et des impératifs de protection de la vie privée.

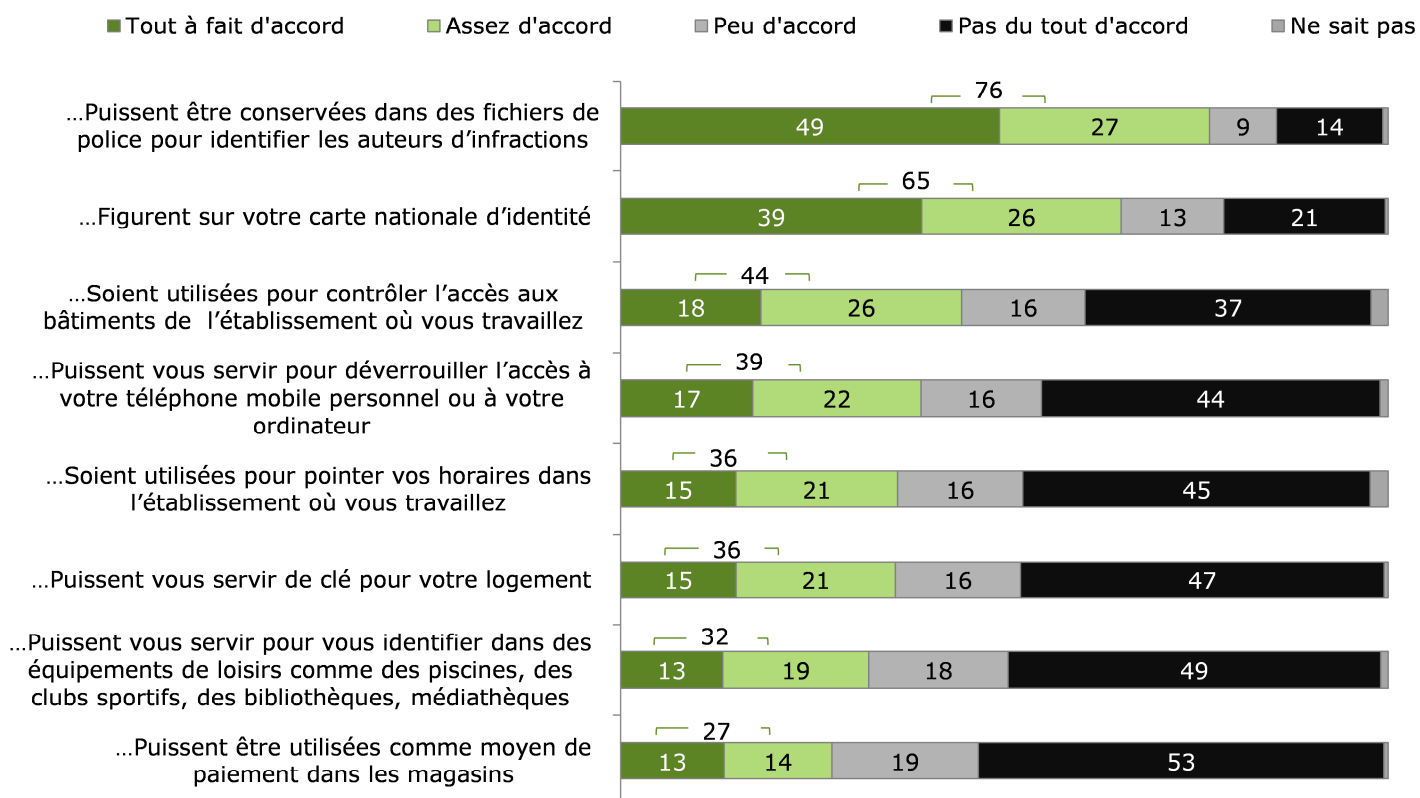
Comment les Français perçoivent-ils ces technologies ? Y sont-ils favorables ? Dans quels cas de figure ? Et à quelles conditions ?

## II – Une certaine réticence à la banalisation des outils biométriques dans la vie quotidienne

a. *Seule une utilisation dans un cadre institutionnel et à des fins sécuritaires remporte l'adhésion*

Dans la lignée des attitudes face aux technologies en général, nos concitoyens se montrent assez réservés sur l'usage de données biométriques dans leur vie de tous les jours. Les Français adhèrent à l'utilisation de leurs informations biométriques dans seulement deux des huit cas de figure que nous leur avons proposé : 76% se disent d'accord pour que des informations biologiques personnelles soient conservées dans des **fichiers de police** pour identifier les auteurs d'infraction et 65% se disent personnellement favorables à l'intégration d'informations biométriques dans **la carte nationale d'identité**. Toutes les autres propositions sont beaucoup moins bien accueillies et rencontrent **un écho favorable dans moins de la moitié de la population**.

**Graphique 2 - Il est aujourd'hui techniquement possible de collecter des informations « biométriques » sur les individus : il peut s'agir par exemple des empreintes digitales, de la forme des yeux ou du visage, de la voix, de l'ADN. Ces informations permettent ensuite d'identifier une personne. Seriez-vous personnellement d'accord pour que ces informations biométriques... (en %)**



Notons tout d'abord que les deux cas de figure dans lesquels les Français se montrent les plus disposés à l'usage de la biométrie sont les situations où la **biométrie est déjà**, d'une manière ou d'une autre **présente dans le quotidien** de la population. En effet, l'intégration d'informations biométriques dans la carte nationale d'identité n'est aujourd'hui qu'à l'état de projet<sup>7</sup>, mais des informations de ce type (photo, empreintes digitales) sont déjà présentes sur les **passesports français et européens**. L'intégration de données biométriques dans le cadre de **fichiers de police est encore plus ancienne** puisque les premiers usages de ce type remontent à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle avec Sir Francis Galton (1822–1911) en Angleterre et Alphonse Bertillon (1853-1914)<sup>8</sup> en France.

Les informations biométriques semblent ensuite perdre en légitimité à mesure que l'on évoque une utilisation dans un **cadre privé ou pour une utilisation commerciale**. Seule une petite minorité (27%) accepterait que ses informations personnelles soient utilisées comme moyen de paiement dans les magasins, puissent servir pour s'identifier dans des équipements de loisirs (32%) ou se substituent à leur clé pour ouvrir leur logement (36%). Une minorité (39%) accepterait d'utiliser ce type d'information pour déverrouiller son téléphone mobile ou son ordinateur.

**L'utilisation sur les lieux de travail** recueille aussi un avis mitigé : seuls 36% seraient d'accord pour « pointer » en entreprise grâce à leurs empreintes digitales, leur iris ou tout autre marqueur biométrique. L'emploi des moyens d'identification biométriques sur les lieux de travail **pour en contrôler l'accès** rencontre un plus grand intérêt (44%). Signe que l'intégration de données biométriques semble d'autant plus légitime qu'elle a pour finalité la **sécurisation des individus**.

En l'état actuel des choses, l'assentiment des Français à l'usage de technologies biométriques semble se restreindre à des cas combinant une **présence institutionnelle** et une **finalité de sécurité**.

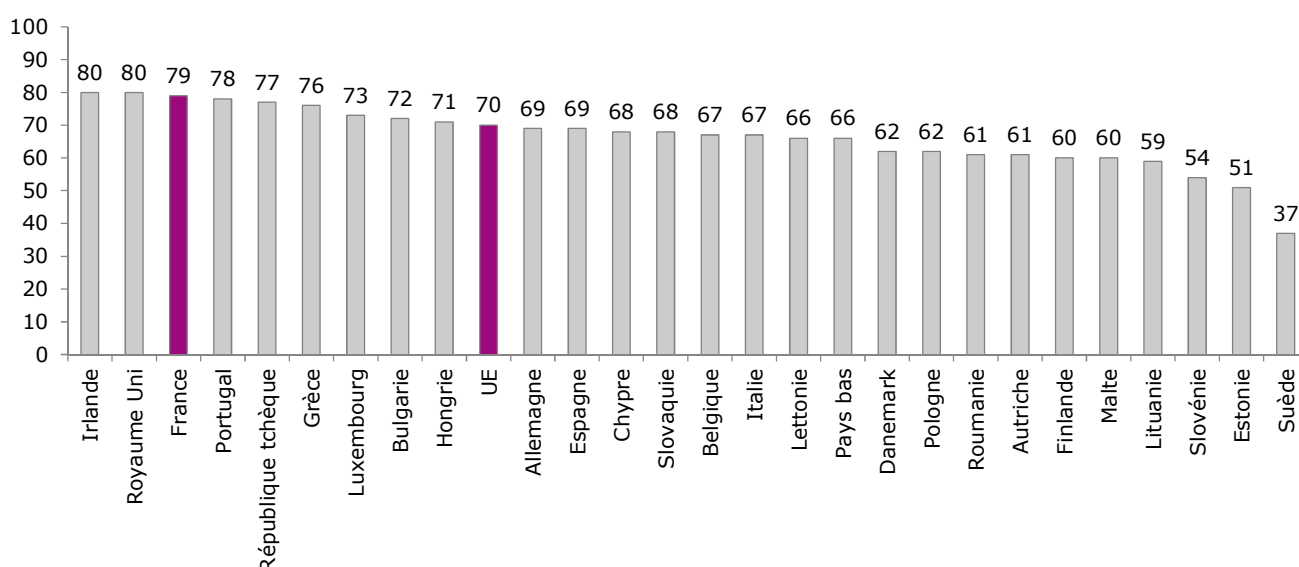
Nous évoquons en préambule les attitudes ambivalentes de la population face à la technologie et à la science. L'opinion par rapport à l'utilisation de données biométriques tient aussi probablement aux attitudes concernant les **informations personnelles en général** et qui peuvent recouvrir de nombreux types de données (informations sur l'état de santé, informations fiscales, coordonnées bancaires, photos, messages sur des sites de réseaux

<sup>7</sup> Un texte de loi a vu le jour, (Loi du 27 mars 2012) <http://www.service-public.fr/actualites/002101.html> Faisant suite aux attentats du 11 septembre 2001, et sous l'impulsion des autorités américaines, l'Union européenne a en effet adopté, le 13 décembre 2004, un règlement « *prévoyant que les passeports et documents de voyage délivrés par les États membres devraient désormais comporter un « support de stockage de haute sécurité » contenant deux éléments biométriques, une photo faciale et deux empreintes digitales, et ce avant le 28 juin 2009* ». Mais le calendrier d'application et le budget afférent n'ont pas été décidés.

<sup>8</sup> Sir Francis Galton a mis notamment en évidence le caractère unique des empreintes digitales, et leur faible évolution au vieillissement. Ses recherches l'amènèrent également sur des terrains plus contestés, puisqu'il fut un des fondateurs de l'eugénisme. En France, Bertillon mis en place à la préfecture de police de Paris une méthode d'identification des prisonniers nommée anthropométrie judiciaire ou « bertillonage » qui se diffusa ensuite aux polices du monde entier. Bertillon procédait à la prise de photographies de sujets humains, mesurait certaines parties de leur corps (tête, membres, etc.) et en notait les dimensions sur les photos et sur des fiches à des fins d'identification ultérieure. Cf. Max Chassé, La biométrie au Québec : Les enjeux, Commission d'accès à l'information du Québec, [http://www.cai.gouv.qc.ca/documents/CAI\\_DRA\\_biometrie\\_enjeux.pdf](http://www.cai.gouv.qc.ca/documents/CAI_DRA_biometrie_enjeux.pdf)

sociaux, comportements d'achat, etc). Nos concitoyens sont en effet **particulièrement préoccupés par rapport au détournement potentiel** de leurs données personnelles par des entreprises. 79% se disent en effet inquiets que des sociétés qui détiennent des informations à leur sujet s'en servent pour un autre usage que celui pour lequel elles les ont recueillis. L'Hexagone arrive ainsi dans le trio de tête des pays les plus inquiets, juste après l'Irlande et le Royaume Uni<sup>9</sup>.

**Graphique 3 - Les sociétés qui détiennent des informations à votre sujet peuvent parfois s'en servir pour un autre usage que celui pour lequel elles les ont recueillies initialement, et ce sans vous en informer (par exemple à des fins de marketing direct ou de publicité en ligne ciblée). Dans quelle mesure cette utilisation de vos informations vous inquiète-t-elle ? (% est inquiet)**



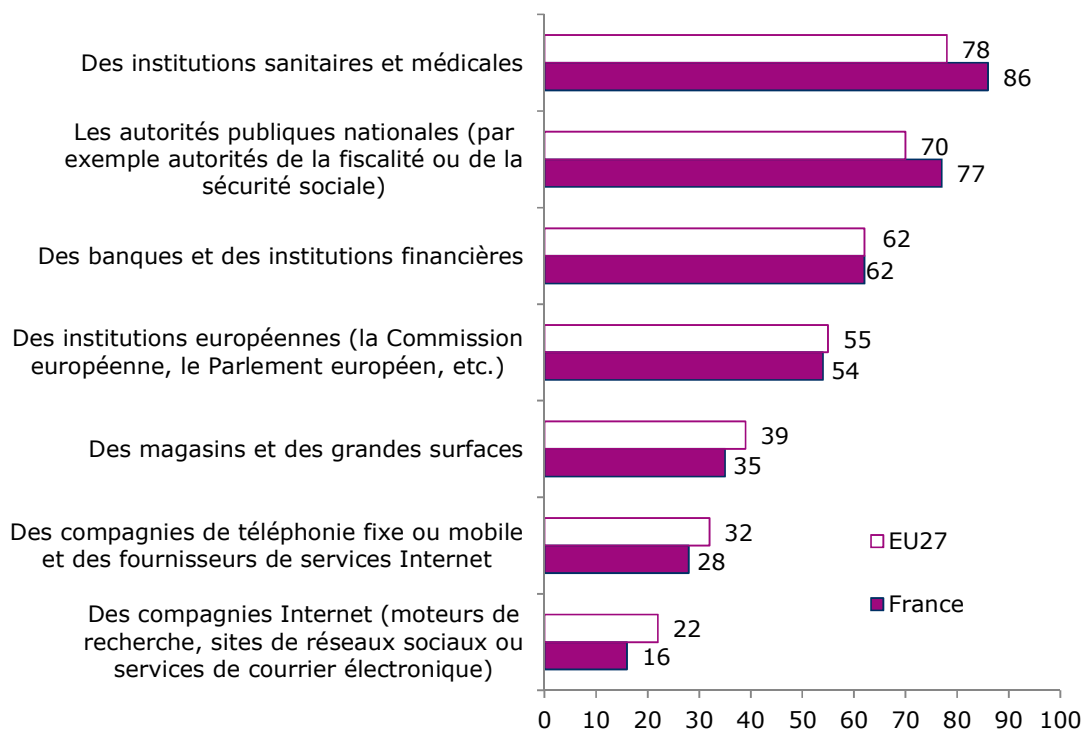
Source : Commission européenne, Eurobaromètre special 359 « Attitudes on Data Protection and Electronic Identity in the European Union », juin 2011, [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_359\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_359_en.pdf)

La hiérarchie des organismes inspirant le plus confiance aux Français pour utiliser leurs informations biométriques est d'ailleurs très proche de celle observée en ce qui concerne les informations personnelles en général. En moyenne, les Européens ont en effet tendance à faire davantage confiance aux institutions – dans l'enquête menée par la Commission européenne il s'agit des institutions sanitaires et médicales, autorités publiques nationales - pour protéger leurs informations personnelles qu'aux entreprises privées (magasins, compagnies de télécommunications). La **différenciation est d'ailleurs légèrement exacerbée** dans

<sup>9</sup> Les pays anglo-saxons sont souvent décrits comme plus ouverts à l'utilisation des données personnelles. De fait, dans cette même étude, 82% des Irlandais et des Anglais considèrent que « Divulguer des informations personnelles est une part de plus en plus importante de la vie moderne » (contre 72% des Français et 74% des Européens). Mais, dans le même temps les habitants des pays anglo-saxons sont aussi plus souvent confrontés à des situations d'abus : 50% des Irlandais (contre seulement 43% des Européens en moyenne) déclarent ainsi avoir déjà été invités à fournir plus d'informations personnelles que nécessaire pour pouvoir accéder ou utiliser un service en ligne (par exemple lors de l'inscription à un jeu en ligne ou à un service d'information en ligne, lors de l'achat d'un bien en ligne, lors de l'ouverture d'un compte sur un site de réseau social).

l'Hexagone : les Français se montrent plus confiants que la moyenne des Européens quant à la protection des données personnelles mise en œuvre par les institutions sanitaires et médicales (86% contre 78% en Europe) ou par les autorités nationales (77% contre 70%) et plus suspicieux quant aux entreprises privées.

**Graphique 4 - Différentes autorités (services gouvernementaux, autorités locales, agences) et sociétés privées recueillent et conservent des informations personnelles sur les gens. Dans quelle mesure faites-vous confiance aux institutions suivantes pour protéger vos informations personnelles ? (% fait confiance)**



Source : Commission européenne, Eurobaromètre special 359 « Attitudes on Data Protection and Electronic Identity in the European Union », juin 2011, [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/ebs/ebs\\_359\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_359_en.pdf)

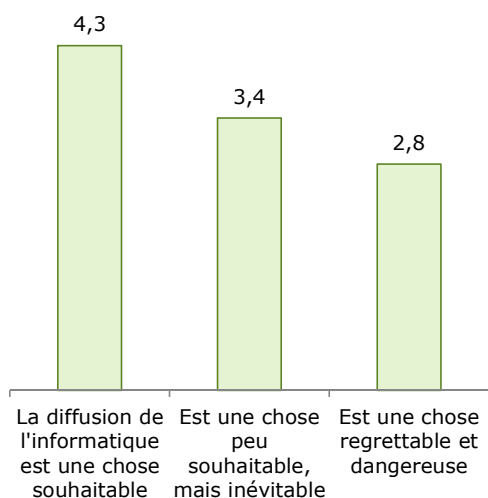
#### *b. Quelques déterminants des attitudes*

Plusieurs **dimensions** contribuent à forger les attitudes des Français par rapport à la biométrie. Pour les mettre en évidence, nous avons compté le nombre de cas de figure, sur les huit proposés, qui recueillaient l'assentiment des interviewés. En moyenne, les Français se disent d'accord pour une utilisation des données biométriques dans **3,6 domaines sur les huit présentés**. Ce nombre évolue tout d'abord selon **le rapport qu'entretiennent les individus avec les technologies**, quelles qu'elles soient. Les personnes les plus « technophiles », qui pensent que « la diffusion de l'informatique est une chose souhaitable » (4,3) ou qui se disent « très attirées par les produits comportant une innovation technologique » (4,4), sont plus favorables au recours aux techniques d'authentification biométriques que les autres. En particulier, la possibilité de déverrouiller son téléphone

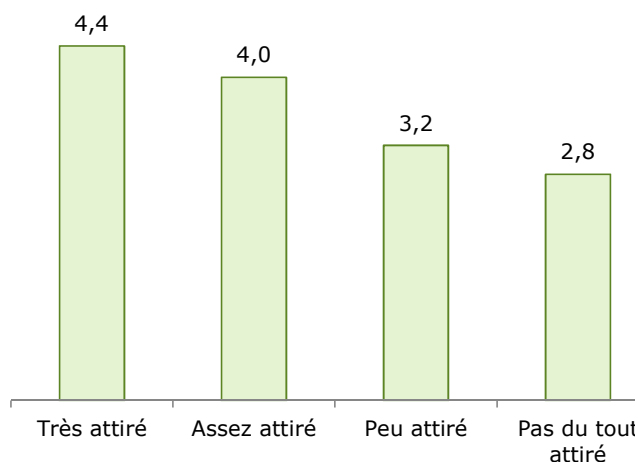
portable ou son ordinateur (56%) ou le contrôle de l'accès aux lieux de travail (54%) grâce aux données biométriques séduisent une courte majorité des individus qui se disent « très attirés » par les innovations.

**Graphique 5 – Le nombre moyen de domaines dans lesquels l'interviewé accepterait une utilisation des technologies biométriques diffère selon le rapport à la science et aux technologies**

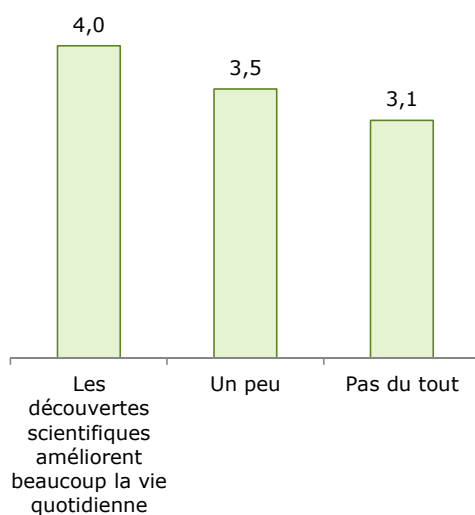
Au cours des années à venir, la diffusion de l'informatique va modifier certains aspects des conditions de vie. Considérez-vous cette évolution comme une chose souhaitable, une chose peu souhaitable mais inévitable, une chose regrettable et dangereuse



D'une façon générale, êtes-vous attiré ou pas par les produits comportant une innovation technologique ? En êtes-vous ...



Dans quelle mesure les découvertes scientifiques et leur utilisation vous paraissent-elles conduire à une amélioration de votre vie quotidienne



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

Lecture : les personnes qui se disent « très attirées » par les innovations technologiques sont en moyenne favorables à l'utilisation de données biométriques dans 4,4 domaines parmi les huit proposés.

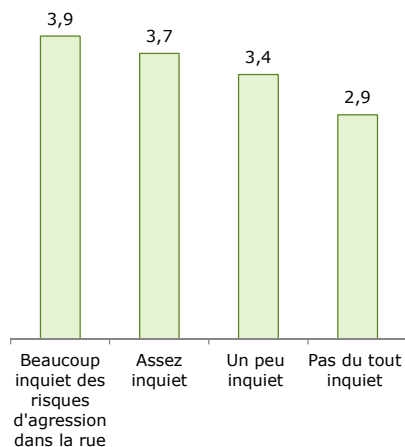
**Le besoin d'ordre et le sentiment d'insécurité** influent également. L'acceptation des techniques d'identification biométriques est d'autant plus élevée que les personnes se disent

personnellement inquiètes pour elles, ou pour leurs proches, des risques d'agression dans la rue. Elle est également plus élevée chez les personnes convaincues du fait que, pour mieux fonctionner, la société française a besoin de plus d'ordre (3,8). Ces différences se retrouvent également selon le positionnement politique des interviewés. Les personnes qui se situent très à gauche de l'échiquier politique sont beaucoup moins favorables à l'utilisation des techniques biométriques dans la vie quotidienne (2,3) que les sympathisants de droite (4,3).

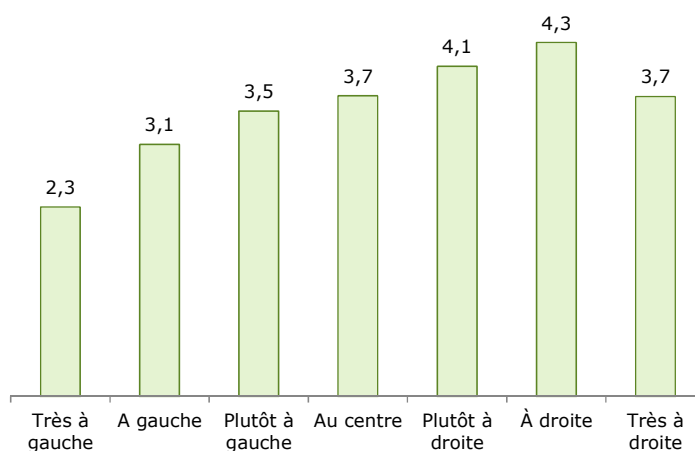
**Graphique 6 – Le nombre moyen de domaines dans lesquels l'interviewé accepterait une utilisation des technologies biométriques diffère selon le besoin d'ordre et le sentiment d'insécurité**

On éprouve parfois de l'inquiétude, pour soi-même ou pour des proches. Pouvez-vous me dire si le risque d'agression dans la rue vous inquiète ?

Selon vous, la société française a-t-elle aujourd'hui besoin, pour mieux fonctionner, de plus d'ordre ou de plus de liberté ?



On classe habituellement les préférences politiques sur une échelle allant de gauche à droite. Vous, personnellement, où vous classeriez-vous sur cette échelle ?



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

Nota : les personnes qui ne revendiquent pas de position sur l'échiquier politique se disent favorables à l'usage de techniques biométriques dans 3,4 domaines en moyenne

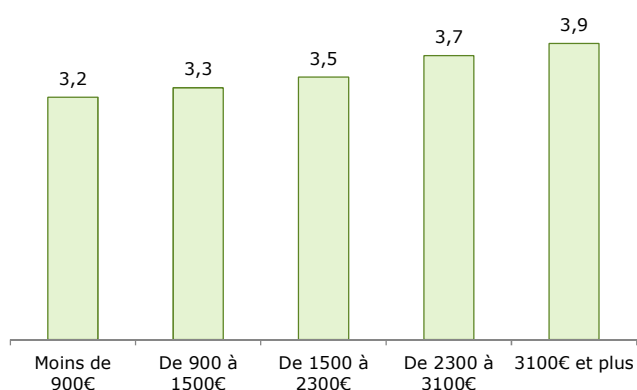


Lecture : les personnes qui se disent « très inquiètes » des risques d'agression dans la rue sont en moyenne favorables à l'utilisation des techniques biométriques dans 3,9 domaines sur les huit proposés.

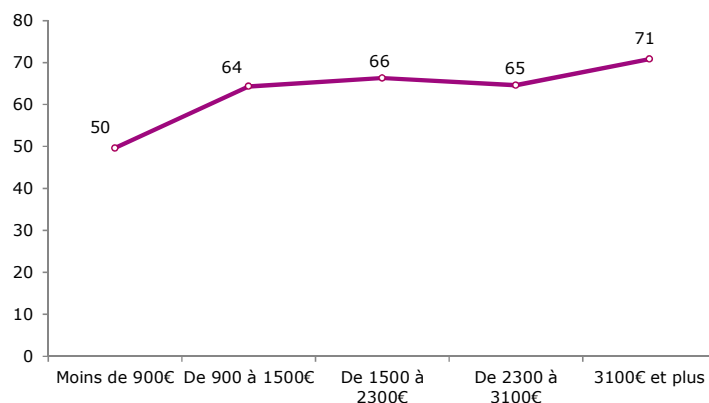
Enfin, certains **groupes sociodémographiques** se distinguent. L'assentiment à l'usage de la biométrie dans la vie de tous les jours progresse avec le niveau de revenus : les catégories aisées sont plus ouvertes à l'utilisation des données biométriques pour s'identifier dans les actes de la vie courante. Cette adhésion s'explique probablement par un lien marqué entre le niveau de revenus du foyer et la confiance, en règle générale, dans les entreprises privées : l'enquête « Conditions de vie et Aspirations » du CRÉDOC montre ainsi que seuls 50% des personnes avec des bas revenus se disent « très ou plutôt » confiants dans les entreprises privées tandis que le taux s'élève à 71% chez les personnes avec des revenus du foyer supérieurs à 3100€ par mois.

### Graphique 7

**Le nombre moyen de domaines dans lesquels l'interviewé accepterait une utilisation des technologies biométriques augmente avec le niveau de revenus mensuel du foyer**



**La confiance dans « les entreprises privées » augmente également avec le niveau de revenus**  
Avez très confiance ou plutôt confiance dans les entreprises privées



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

Signalons aussi quelques catégories plus favorables à l'utilisation des techniques d'identification biométriques :

- Les **hommes** se disent d'accord avec l'utilisation de données biométriques dans 3,9 domaines contre 3,2 chez les femmes. La possibilité d'utiliser les données biométriques comme clé de son logement semble notamment plus attrayante à leurs yeux (42% contre 36% en moyenne).
- Les **18-24 ans**, probablement en liaison avec leur forte appétence pour les nouvelles technologies semblent mieux disposés vis-à-vis des techniques biométriques (et donnent leur accord avec 3,8 domaines en moyenne). La possibilité de déverrouiller

leur mobile ou leur ordinateur en utilisant ce type de données séduit 46% d'entre eux (contre 39% en moyenne dans la population).

- **Les 60-69 ans** (3,9) sont aussi plus favorables à l'usage des techniques d'identification biométriques que la moyenne, et notamment se montrent plus ouverts aux usages dans un cadre professionnel : soit pour contrôler l'accès aux lieux de travail (51% contre 44% en moyenne) ou comme mode de pointage des horaires (42%, contre 36% en moyenne)
- Les **ouvriers** (4,1) sont un peu plus réceptifs que la moyenne, notamment à l'usage des moyens de paiement utilisant des données biométriques (36% contre 27% en moyenne) ainsi qu'au pointage des horaires de travail (45% contre 36%)
- Enfin les **indépendants** (4) se montrent aussi plus favorables à l'usage des données biométriques, notamment pour contrôler l'accès aux entreprises (51% contre 44%), suivre les horaires de travail (45% contre 36% en moyenne) et comme clé pour les logements (43% contre 36%).

La lecture des différences d'opinion dans le détail des situations proposées aux interviewés (tableaux en annexes p.25) met à jour plusieurs constats :

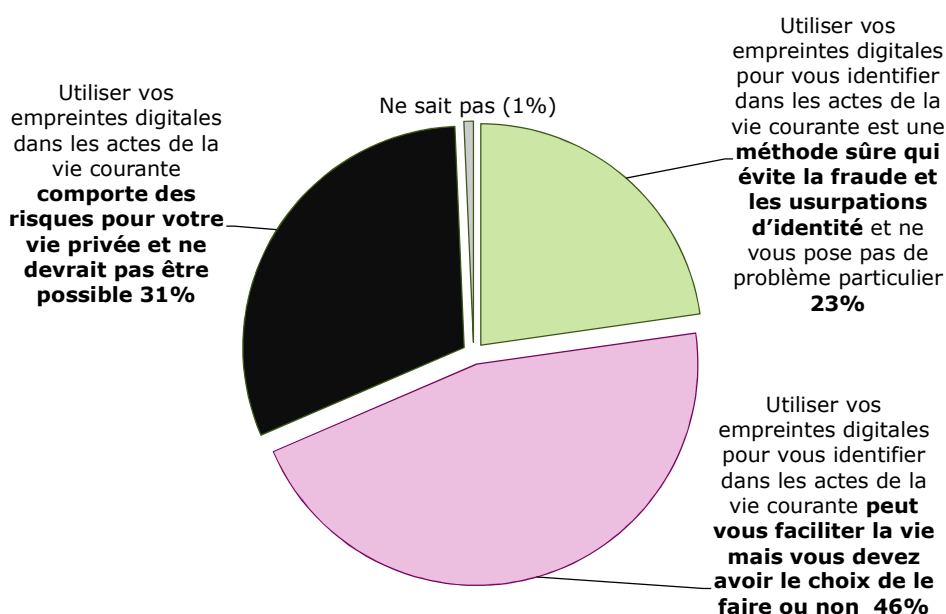
- Les **différences d'opinion selon les groupes sociaux restent limitées**, et finalement, **les majorités ne basculent** dans certains groupes que sur un seul thème : l'utilisation des données biométriques pour contrôler l'accès aux lieux de travail au sujet duquel la population est assez partagée. Alors qu'en moyenne dans la population seuls 44% se disent favorables à une identification biométrique dans les entreprises, les personnes très attirées par les innovations technologiques (54%), et celles se positionnant à droite de l'échiquier politique (54%) se prononcent majoritairement pour.
- **Les personnes directement concernées par les situations envisagées sont parfois un peu plus favorables** à l'usage des techniques biométriques :
  - La possibilité d'utiliser ses empreintes biométriques pour déverrouiller son **mobile ou ordinateur** séduit davantage les équipés mobile (41%) que les non équipés (25%), et attire plus volontiers les personnes qui disposent de plusieurs ordinateurs (42%) que les individus qui en sont dépourvus (32%).

- Les personnes qui fréquentent régulièrement un **équipement sportif** semblent plus intéressées par la possibilité d'utiliser leurs empreintes biométriques dans ce cadre (40%) que celles qui ne s'y rendent jamais (30%). En revanche, l'identification dans les lieux de loisirs grâce à des données biométriques ne suscite pas plus d'intérêt chez les publics assidus des bibliothèques (31%) que chez ceux qui ne s'y rendent jamais (33%).
- Mais **dans de nombreux cas, on ne repère pas réellement de différences** de point de vue selon que l'individu est plus directement concerné par la situation :
  - L'adhésion à l'usage des informations biométriques pour accéder aux bâtiments de travail est sensiblement la même chez les actifs occupés (43%), les inactifs (46%), les chômeurs (44%).
  - Utiliser ses empreintes digitales, la forme des yeux, etc **comme clé pour entrer dans son logement** suscite un engouement comparable chez les personnes habitant en maison individuelle (34%) ou en logement collectif (39%), chez les propriétaires (37%), les accédants à la propriété (32%) ou les locataires (36%). On ne repère pas de réelle différence d'opinion selon le lieu d'habitation : les habitants des grandes agglomérations et de zone rurale ne se distinguent pas réellement.
  - L'intérêt pour l'usage d'informations biométriques pour **pointer les horaires de travail** est assez proche que l'individu soit actuellement actif en poste (35%), chômeur (40%) ou inactif (37%).

### III - Une personne sur deux pense qu'il est impératif d'avoir le choix d'utiliser ou non ses empreintes digitales pour s'identifier dans la vie courante

La donnée biométrique n'est pas une donnée d'identité comme les autres. Elle n'est pas attribuée par un tiers (code secret de la carte bleue par exemple), ou choisie par les individus dans une démarche active (identifiant et mot de passe). Elle est produite par le corps lui-même, sans que l'individu en soit forcément conscient, et le désigne de façon définitive. Cela présente un avantage en termes de sécurité ou de praticité : pas besoin de papiers d'identité, poser sa main peut suffire, mais comporte également des risques dans la mesure où la donnée peut être collectée parfois à l'insu de la personne. Nous avons interrogé la population sur son opinion par rapport à l'utilisation d'empreintes digitales dans des actes de la vie courante : accéder au travail, payer dans les magasins. Une personne sur deux (46%) considère qu'utiliser ses empreintes digitales dans la vie courante « **peut lui faciliter la vie, mais qu'il est nécessaire d'avoir le choix de le faire ou non** ». La balance penche ensuite plutôt en défaveur de l'usage des empreintes digitales : 31% se montrent plutôt opposés par principe, considérant que cela recèle des « *risques pour la vie privée* », contre 23% qui estiment que « *c'est une méthode sûre qui évite la fraude et les usurpations d'identité et ne voit pas de problème particulier dans l'utilisation de ces empreintes* ».

**Graphique 8 - Les empreintes digitales pourraient être utilisées pour vous identifier dans la vie courante : pour accéder au travail, payer dans les magasins, etc. Quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre ? (en %)**



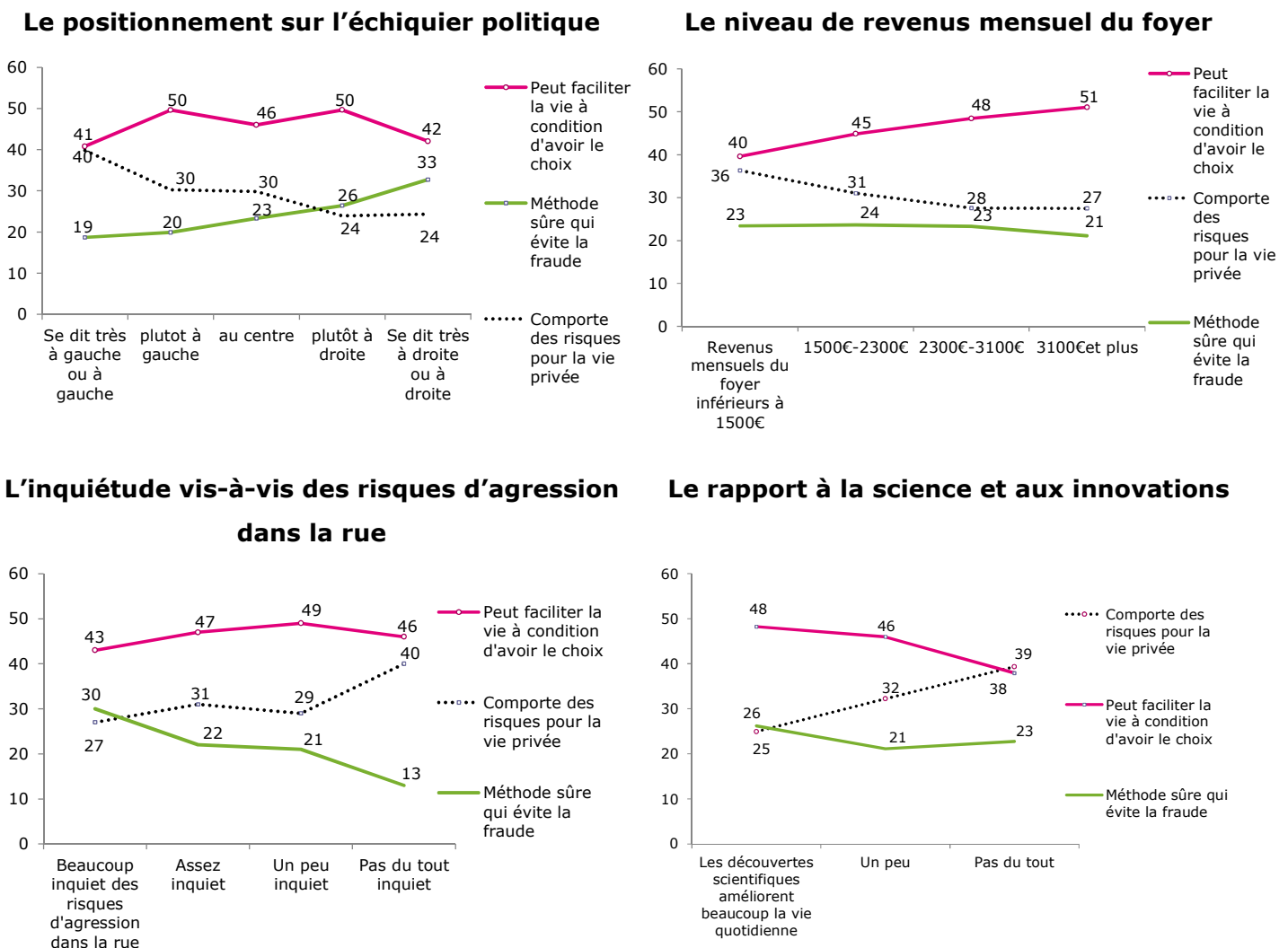
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

La nécessité de pouvoir choisir ou refuser l'accès à ses empreintes digitales pour des besoins de la vie courante **prédomine** dans les 29 groupes étudiés (cf. tableau p.34).

Toutefois, on pourra pointer quelques nuances dans les opinions, qui s'inscrivent dans la lignée des attitudes préalablement mises en évidence :

- le **caractère pratique** de l'usage des données biométriques est d'autant plus mis en lumière que le niveau de revenu progresse.
- Les **risques pour la vie privée** sont plus souvent mis en exergue par les bas revenus, les personnes peu inquiètes dans leur vie quotidienne du risque d'agression dans la rue, les personnes se situant « très à gauche » de l'échiquier politique
- le **caractère sécurisant** des empreintes digitales est mis en avant plus volontiers par les personnes se situant à droite de l'échiquier politique et les individus très inquiets des risques d'agression dans la rue

**Graphique 9 - Les opinions sur les empreintes digitales varient selon (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

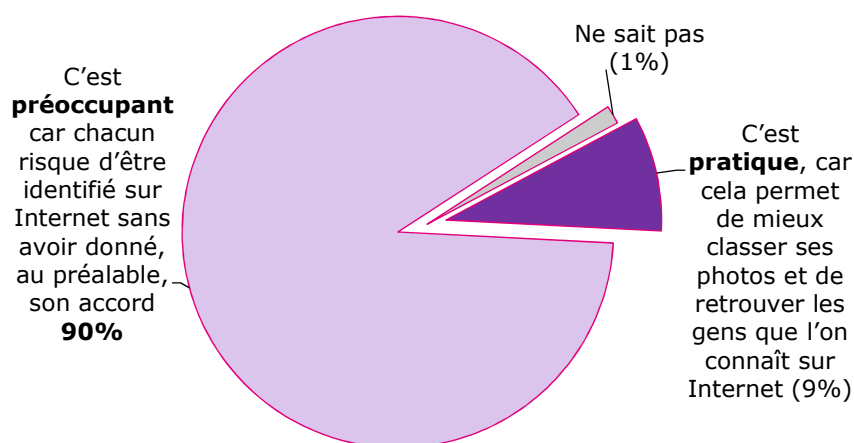
Lecture : 51% des personnes avec des revenus élevés considère que l'usage des empreintes digitales dans la vie courante peut faciliter la vie à condition d'avoir le choix

## IV - La reconnaissance faciale des photos en ligne : plus de risques que d'avantages

Depuis quelques années le partage de photos en ligne s'est très largement développé, par le biais de sites spécialisés, des réseaux sociaux, etc. Une étude menée par la CNIL en novembre 2012<sup>10</sup> montrait qu'un internaute sur deux a déjà été identifié sur une photo en ligne. Au-delà des « tags » effectués manuellement par les internautes, il est aujourd'hui possible de recourir à **des logiciels de reconnaissance faciale** qui permettent de reconnaître automatiquement le visage d'une personne sur une photo. Seuls 12% des internautes (27% des 18-24 ans) ont déjà utilisé ce type de logiciel en 2012<sup>11</sup>. La population semble, pour le moment, relativement circonspecte par rapport à ce type d'outil. 90% des Français jugent l'utilisation de logiciels de reconnaissance faciale préoccupante car « *chacun risque d'être identifié sur Internet sans avoir donné au préalable son accord* ». Et finalement seulement une petite minorité (9%) perçoit avant tout l'intérêt pratique de ce type de logiciel, dans la mesure où celui-ci « *permet de mieux classer ses photos et de retrouver les gens que l'on connaît sur Internet* ».

**Graphique 10 - Il existe des logiciels qui peuvent reconnaître automatiquement le visage d'une personne sur une photo et retrouver sur internet toutes les photos où cette personne figure. Il suffit que son nom soit associé à une photo pour qu'elle soit identifiée sur toutes les photos.**

**Quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre ? (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

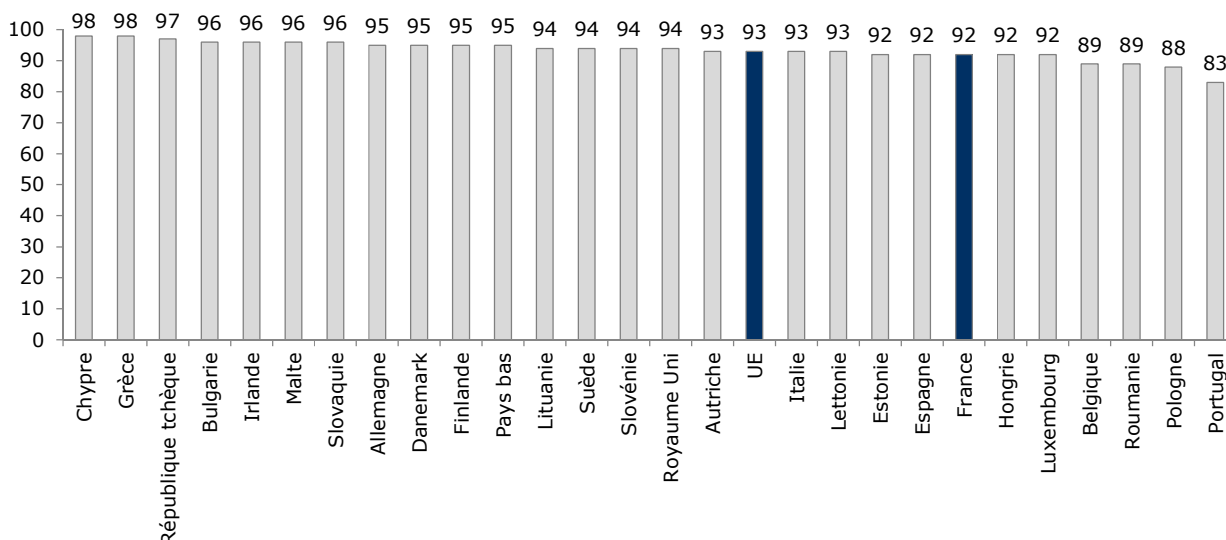
<sup>10</sup> « La place des photos dans le numérique », étude CNIL, novembre 2012, [http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Etudes/Etude\\_2012\\_place\\_des\\_photos\\_dans\\_la\\_vie\\_numerique.pdf](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Etudes/Etude_2012_place_des_photos_dans_la_vie_numerique.pdf)

<sup>11</sup> « La place des photos dans le numérique », *op.cit.*

**Tous les groupes sociaux** semblent d'ailleurs converger sur le sujet (cf. Tableau 11 p.35). Même les jeunes n'y voient pas beaucoup plus d'avantages : 14% des 18-24 ans jugent cette possibilité pratique (contre 9% en moyenne). On ne relève pas non plus de différence selon l'équipement des individus (ordinateur, appareil photo numérique) ou ses usages (selon qu'il participe aux réseaux sociaux ou non par exemple).

Rappelons en toile de fond, que la nécessité de demander l'accord de la personne avant d'utiliser des informations personnelles quelles qu'elles soient semble nécessaire à la quasi-totalité des Européens (Graphique 11). Le consensus en la matière semble en effet **dépasser les frontières de l'Hexagone**.

**Graphique 11 - Votre accord spécifique devrait-il être demandé avant qu'une quelconque information personnelle à votre sujet soit recueillie et traitée ?**

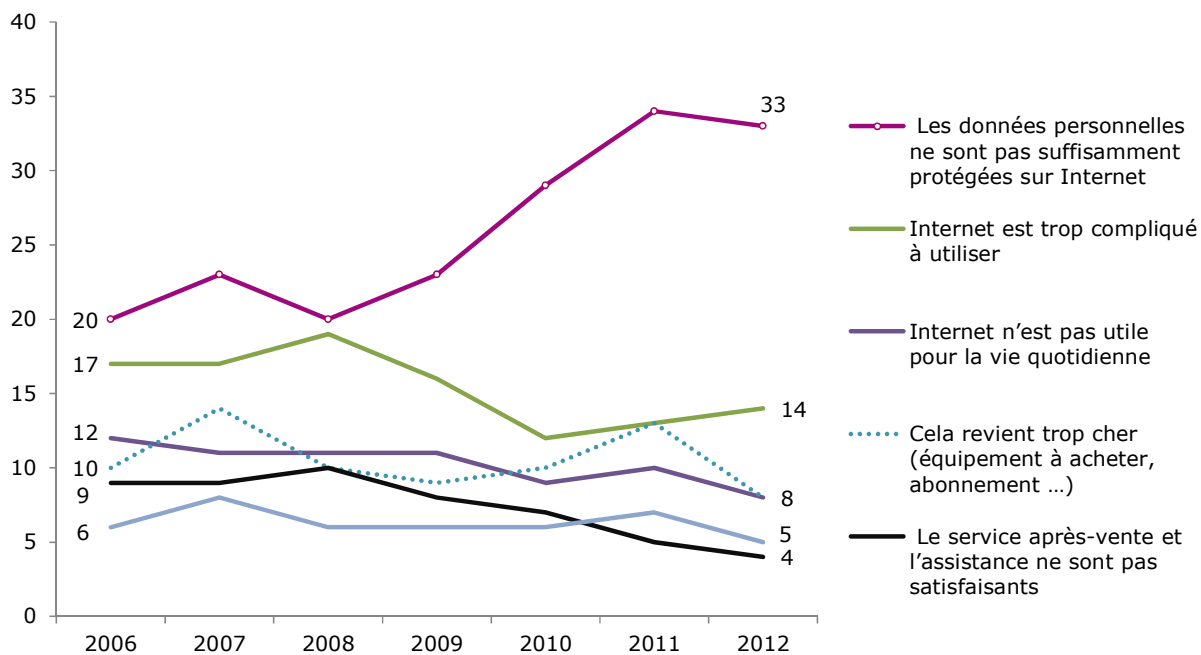


Source : Commission européenne, Eurobaromètre special 359 « Attitudes on Data Protection and Electronic Identity in the European Union », juin 2011

Rappelons que la question de la sécurité des données personnelles préoccupe de plus en plus l'opinion. Au milieu des années 2000, seuls 20% des Français considéraient **l'insuffisance de protection des données personnelles** comme le principal frein à l'utilisation d'Internet, parmi une liste intégrant la complexité d'utilisation, le manque d'utilité perçue, la mauvaise qualité du service après-vente et de l'assistance, ou l'insuffisance de la qualité du service (temps de réponse, interruptions). Cette part a grandi avec le temps pour devenir le principal frein perçu du numérique.

## Graphique 12 - Parmi les éléments suivants, quel est celui qui vous paraît être aujourd'hui le principal frein à l'utilisation d'Internet ?

- Champ : ensemble de la population de 12 ans et plus, en % -



Source : Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », études pour l'ARCEP et le CGIET



## Annexe – Tableaux complémentaires

**Tableau 1 – Seriez-vous personnellement d'accord pour que ces informations biométriques puissent être conservées dans des fichiers de police pour identifier les auteurs d'infractions (en %)**

		« Tout à fait » ou « assez d'accord »	« Pas très » ou « pas du tout » d'accord	Total y.c nsp
Sexe	. Homme .....	78	22	100
	. Femme.....	76	23	100
Age	. 18 - 24 ans.....	83	17	100
	. 25 - 39 ans.....	75	24	100
	. 40 - 59 ans.....	76	23	100
	. 60 - 69 ans.....	79	21	100
	. 70 ans et plus .....	74	23	100
Diplôme	. Aucun, Cep.....	77	21	100
	. Bepc.....	83	17	100
	. Bac.....	79	21	100
	. Diplôme du supérieur.....	68	31	100
Profession - Catégorie sociale	. Indépendant .....	83	(17)	100
	. Cadre et prof. intell. sup.....	64	35	100
	. Profession intermédiaire .....	71	29	100
	. Employé.....	80	20	100
	. Ouvrier .....	82	17	100
	. Reste au foyer.....	79	20	100
	. Retraité.....	76	22	100
. Etudiant .....	81	(18)	100	
Revenus mensuels du foyer	. Moins de 900 € .....	77	23	100
	. De 900 à 1500 € .....	77	22	100
	. De 1500 à 2300 €.....	76	24	100
	. De 2300 à 3100 €.....	77	22	100
	. 3100 € et plus.....	78	21	100
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants .....	78	22	100
	. De 2000 à 20000 habitants.....	80	19	100
	. De 20000 à 100000 habitants .....	80	18	100
	. Plus de 100000 habitants .....	75	24	100
	. Paris et aggl. parisienne .....	72	28	100
<b>Ensemble de la population .....</b>		<b>76</b>	<b>23</b>	<b>100</b>

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

**Tableau 2 – Seriez-vous personnellement d'accord pour que ces informations biométriques figurent sur votre carte nationale d'identité (en %)**

		« Tout à fait » ou « assez d'accord »	« Pas très » ou « pas du tout » d'accord	Total y.c nsp
Sexe	. Homme .....	69	31	100
	. Femme.....	62	38	100
Age	. 18 - 24 ans.....	65	34	100
	. 25 - 39 ans.....	64	36	100
	. 40 - 59 ans.....	66	34	100
	. 60 - 69 ans.....	67	32	100
	. 70 ans et plus .....	63	36	100
Diplôme	. Aucun, Cep.....	64	35	100
	. Bepc.....	69	31	100
	. Bac.....	65	35	100
	. Diplôme du supérieur.....	62	38	100
Profession - Catégorie sociale	. Indépendant .....	69	31	100
	. Cadre et prof. intell. sup.....	62	38	100
	. Profession intermédiaire .....	59	41	100
	. Employé.....	68	32	100
	. Ouvrier .....	71	29	100
	. Reste au foyer.....	61	39	100
	. Retraité.....	66	33	100
Revenus mensuels du foyer	. Etudiant .....	68	32	100
	. Moins de 900 € .....	56	44	100
	. De 900 à 1500 € .....	58	41	100
	. De 1500 à 2300 €.....	69	31	100
	. De 2300 à 3100 €.....	65	35	100
. 3100 € et plus.....	71	29	100	
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants .....	65	35	100
	. De 2000 à 20000 habitants.....	65	34	100
	. De 20000 à 100000 habitants .....	64	36	100
	. Plus de 100000 habitants .....	66	33	100
	. Paris et aggl. parisienne .....	65	35	100
<b>Ensemble de la population .....</b>		<b>65</b>	<b>34</b>	<b>100</b>

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

**Tableau 3 – Seriez-vous personnellement d'accord pour que ces informations biométriques soient utilisées pour contrôler l'accès aux bâtiments de l'établissement où vous travaillez (en %)**

		«Tout à fait » ou « assez d'accord »	« Pas très » ou « pas du tout » d'accord	Total y.c nsp
Sexe	. Homme.....	50	49	100
	. Femme.....	39	57	100
Age	. 18 - 24 ans.....	50	49	100
	. 25 - 39 ans.....	42	57	100
	. 40 - 59 ans.....	44	55	100
	. 60 - 69 ans.....	51	45	100
	. 70 ans et plus .....	39	55	100
Diplôme	. Aucun, Cep.....	39	55	100
	. Bepc.....	50	49	100
	. Bac.....	43	55	100
	. Diplôme du supérieur.....	42	56	100
Profession - Catégorie sociale	. Indépendant .....	51	48	100
	. Cadre et prof. intell. sup.....	43	55	100
	. Profession intermédiaire .....	36	64	100
	. Employé.....	43	56	100
	. Ouvrier .....	49	51	100
	. Reste au foyer.....	45	52	100
	. Retraité.....	45	49	100
. Etudiant .....	50	48	100	
Revenus mensuels du foyer	. Moins de 900 € .....	35	61	100
	. De 900 à 1500 € .....	40	55	100
	. De 1500 à 2300 €.....	43	55	100
	. De 2300 à 3100 €.....	46	53	100
	. 3100 € et plus.....	50	48	100
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants .....	42	56	100
	. De 2000 à 20000 habitants.....	45	52	100
	. De 20000 à 100000 habitants .....	42	57	100
	. Plus de 100000 habitants .....	45	52	100
	. Paris et aggl. parisienne .....	46	51	100
<b>Ensemble de la population .....</b>		<b>44</b>	<b>53</b>	<b>100</b>

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

**Tableau 4 – Seriez-vous personnellement d'accord pour que ces informations biométriques puissent vous servir pour déverrouiller l'accès à votre téléphone mobile personnel ou à votre ordinateur (en %)**

		«Tout à fait » ou « assez d'accord »	« Pas très » ou « pas du tout » d'accord	Total y.c nsp
Sexe	. Homme .....	45	54	100
	. Femme.....	34	65	100
Age	. 18 - 24 ans.....	46	54	100
	. 25 - 39 ans.....	39	61	100
	. 40 - 59 ans.....	41	59	100
	. 60 - 69 ans.....	42	57	100
	. 70 ans et plus .....	(30)	66	100
Diplôme	. Aucun, Cep.....	31	65	100
	. Bepc.....	42	58	100
	. Bac.....	41	59	100
	. Diplôme du supérieur.....	41	59	100
Profession - Catégorie sociale	. Indépendant .....	43	57	100
	. Cadre et prof. intell. sup.....	39	61	100
	. Profession intermédiaire .....	37	63	100
	. Employé.....	38	62	100
	. Ouvrier .....	45	55	100
	. Reste au foyer.....	38	61	100
	. Retraité.....	36	61	100
. Etudiant .....	46	52	100	
Revenus mensuels du foyer	. Moins de 900 € .....	34	64	100
	. De 900 à 1500 € .....	37	61	100
	. De 1500 à 2300 €.....	35	63	100
	. De 2300 à 3100 €.....	44	56	100
	. 3100 € et plus.....	43	56	100
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants .....	38	61	100
	. De 2000 à 20000 habitants.....	41	59	100
	. De 20000 à 100000 habitants .....	38	62	100
	. Plus de 100000 habitants .....	41	58	100
	. Paris et aggl. parisienne .....	37	60	100
Dispose d'un téléphone mobile	. Oui .....	41	59	100
	. Non .....	25	70	100
Dispose d'un ordinateur	. Oui, plusieurs.....	42	58	100
	. Oui, un seul .....	40	59	100
	. Non, aucun.....	32	64	100
<b>Ensemble de la population .....</b>		<b>39</b>	<b>60</b>	<b>100</b>

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

**Tableau 5 – Seriez-vous personnellement d'accord pour que ces informations biométriques soient utilisées pour pointer vos horaires dans l'établissement où vous travaillez (en %)**

	«Tout à fait » ou « assez d'accord »	« Pas très » ou « pas du tout » d'accord	Total y.c nsp	
Sexe	. Homme.....	40	58	100
	. Femme.....	32	64	100
Age	. 18 - 24 ans.....	41	57	100
	. 25 - 39 ans.....	33	67	100
	. 40 - 59 ans.....	36	62	100
	. 60 - 69 ans.....	42	54	100
	. 70 ans et plus .....	32	61	100
Diplôme	. Aucun, Cep.....	34	61	100
	. Bepc.....	42	57	100
	. Bac.....	35	62	100
	. Diplôme du supérieur.....	32	67	100
Profession - Catégorie sociale	. Indépendant .....	45	53	100
	. Cadre et prof. intell. sup.....	32	67	100
	. Profession intermédiaire .....	29	70	100
	. Employé.....	33	66	100
	. Ouvrier .....	45	55	100
	. Reste au foyer.....	35	61	100
	. Retraité.....	36	58	100
. Etudiant .....	40	59	100	
Revenus mensuels du foyer	. Moins de 900 € .....	33	63	100
	. De 900 à 1500 € .....	33	64	100
	. De 1500 à 2300 €.....	35	62	100
	. De 2300 à 3100 €.....	39	59	100
	. 3100 € et plus.....	40	59	100
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants .....	37	60	100
	. De 2000 à 20000 habitants.....	39	59	100
	. De 20000 à 100000 habitants .....	33	67	100
	. Plus de 100000 habitants .....	35	63	100
	. Paris et aggl. parisienne .....	36	60	100
Situation professionnelle	. Actif occupé.....	35	64	100
	. Inactif.....	37	58	100
	. Chômeur .....	40	60	100
<b>Ensemble de la population .....</b>	<b>36</b>	<b>61</b>	<b>100</b>	

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

**Tableau 6 – Seriez-vous personnellement d'accord pour que ces informations biométriques puissent vous servir de clé pour votre logement (en %)**

	« Tout à fait » ou « assez d'accord »	« Pas très » ou « pas du tout » d'accord	Total y.c nsp	
Sexe	. Homme .....	42	57	100
	. Femme.....	30	70	100
Age	. 18 - 24 ans.....	36	64	100
	. 25 - 39 ans.....	34	66	100
	. 40 - 59 ans.....	37	62	100
	. 60 - 69 ans.....	39	60	100
	. 70 ans et plus .....	32	67	100
Diplôme	. Aucun, Cep.....	29	69	100
	. Bepc.....	39	61	100
	. Bac.....	35	65	100
	. Diplôme du supérieur.....	37	62	100
Profession - Catégorie sociale	. Indépendant .....	43	57	100
	. Cadre et prof. intell. sup.....	38	61	100
	. Profession intermédiaire .....	32	68	100
	. Employé.....	32	68	100
	. Ouvrier .....	41	59	100
	. Reste au foyer.....	37	63	100
	. Retraité.....	36	62	100
. Etudiant .....	33	66	100	
Revenus mensuels du foyer	. Moins de 900 € .....	34	66	100
	. De 900 à 1500 € .....	30	69	100
	. De 1500 à 2300 €.....	35	64	100
	. De 2300 à 3100 €.....	36	64	100
	. 3100 € et plus.....	42	58	100
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants .....	33	67	100
	. De 2000 à 20000 habitants.....	35	65	100
	. De 20000 à 100000 habitants .....	34	66	100
	. Plus de 100000 habitants .....	38	61	100
	. Paris et aggl. parisienne .....	38	61	100
Statut d'occupation du logement	. Accédant à la propriété en cours de remboursement d'emprunt.....	32	68	100
	. Propriétaire.....	37	62	100
	. Locataire ou sous-locataire .....	36	63	100
Type de logement	. Individuel .....	34	65	100
	. Collectif.....	38	61	100
<b>Ensemble de la population .....</b>	<b>36</b>	<b>63</b>	<b>100</b>	

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

**Tableau 7 – Seriez-vous personnellement d'accord pour que ces informations biométriques puissent vous servir pour vous identifier dans des équipements de loisirs comme des piscines, des clubs sportifs, des bibliothèques, médiathèques (en %)**

		«Tout à fait » ou « assez d'accord »	« Pas très » ou « pas du tout » d'accord	Total y.c nsp
Sexe	. Homme.....	38	61	100
	. Femme.....	27	72	100
Age	. 18 - 24 ans.....	33	66	100
	. 25 - 39 ans.....	31	68	100
	. 40 - 59 ans.....	34	66	100
	. 60 - 69 ans.....	35	63	100
	. 70 ans et plus .....	27	70	100
Diplôme	. Aucun, Cep.....	26	70	100
	. Bepc.....	36	63	100
	. Bac.....	34	66	100
	. Diplôme du supérieur.....	31	69	100
Profession - Catégorie sociale	. Indépendant .....	38	61	100
	. Cadre et prof. intell. sup.....	32	67	100
	. Profession intermédiaire .....	28	71	100
	. Employé.....	30	70	100
	. Ouvrier .....	38	61	100
	. Reste au foyer.....	35	65	100
	. Retraité.....	30	68	100
. Etudiant .....	36	62	100	
Revenus mensuels du foyer	. Moins de 900 € .....	31	67	100
	. De 900 à 1500 € .....	31	69	100
	. De 1500 à 2300 €.....	29	70	100
	. De 2300 à 3100 €.....	36	63	100
	. 3100 € et plus.....	35	64	100
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants .....	34	66	100
	. De 2000 à 20000 habitants.....	35	64	100
	. De 20000 à 100000 habitants .....	25	74	100
	. Plus de 100000 habitants .....	31	68	100
	. Paris et aggl. parisienne .....	35	63	100
Fréquente un équipement sportif (stade, piscine,...)	. Régulièrement.....	40	60	100
	. Exceptionnellement .....	30	70	100
	. Jamais .....	30	69	100
Fréquente une bibliothèque	. Régulièrement.....	31	69	100
	. Exceptionnellement .....	32	67	100
	. Jamais .....	33	66	100
<b>Ensemble de la population .....</b>		<b>32</b>	<b>67</b>	<b>100</b>

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

**Tableau 8 – Seriez-vous personnellement d'accord pour que ces informations biométriques puissent être utilisées comme moyen de paiement dans les magasins (en %)**

	«Tout à fait » ou « assez d'accord »	« Pas très » ou « pas du tout » d'accord	Total y.c nsp	
Sexe	. Homme .....	32	67	100
	. Femme.....	23	76	100
Age	. 18 - 24 ans.....	26	74	100
	. 25 - 39 ans.....	28	71	100
	. 40 - 59 ans.....	29	71	100
	. 60 - 69 ans.....	31	68	100
	. 70 ans et plus .....	22	76	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	24	73	100
	. Bepc .....	30	70	100
	. Bac.....	28	72	100
	. Diplôme du supérieur.....	26	74	100
Profession - Catégorie sociale	. Indépendant .....	27	72	100
	. Cadre et prof. intell. sup.....	27	73	100
	. Profession intermédiaire .....	25	75	100
	. Employé.....	26	74	100
	. Ouvrier .....	36	63	100
	. Reste au foyer.....	28	71	100
	. Retraité.....	26	73	100
. Etudiant .....	27	72	100	
Revenus mensuels du foyer	. Moins de 900 € .....	(21)	79	100
	. De 900 à 1500 € .....	27	72	100
	. De 1500 à 2300 €.....	25	74	100
	. De 2300 à 3100 €.....	31	69	100
	. 3100 € et plus.....	31	69	100
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants .....	27	73	100
	. De 2000 à 20000 habitants.....	27	73	100
	. De 20000 à 100000 habitants .....	26	74	100
	. Plus de 100000 habitants .....	30	69	100
	. Paris et aggl. parisienne .....	27	72	100
<b>Ensemble de la population .....</b>	<b>27</b>	<b>72</b>	<b>100</b>	

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013



**Tableau 9 – Nombre moyen de domaines dans lesquels l'interviewé accepterait une utilisation des technologies biométriques**

Sexe	. Homme .....	3,9
	. Femme.....	3,2
Age	. 18 - 24 ans .....	3,8
	. 25 - 39 ans .....	3,5
	. 40 - 59 ans .....	3,6
	. 60 - 69 ans .....	3,9
	. 70 ans et plus .....	3,2
Diplôme	. Aucun, Cep .....	3,2
	. Bepc .....	3,9
	. Bac .....	3,6
	. Diplôme du supérieur .....	3,4
Profession - Catégorie sociale	. Indépendant .....	4,0
	. Cadre et prof. intell. sup. ....	3,4
	. Profession intermédiaire .....	3,2
	. Employé .....	3,5
	. Ouvrier .....	4,1
	. Reste au foyer .....	3,6
	. Retraité .....	3,5
. Etudiant.....	3,8	
Revenus mensuels du foyer	. Moins de 900 €.....	3,2
	. De 900 à 1500 €.....	3,3
	. De 1500 à 2300 €.....	3,5
	. De 2300 à 3100 €.....	3,7
	. 3100 € et plus .....	3,9
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants.....	3,5
	. De 2000 à 20000 habitants .....	3,7
	. De 20000 à 100000 habitants .....	3,4
	. Plus de 100000 habitants.....	3,6
	. Paris et aggl. parisienne.....	3,6
<b>Ensemble de la population.....</b>		<b>3,6</b>

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

**Tableau 10 – Les empreintes digitales pourraient être utilisées pour vous identifier dans la vie courante : pour accéder au travail, payer dans les magasins, etc. Quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre ? (en %)**

		Utiliser vos empreintes digitales pour vous identifier dans les actes de la vie courante ....			Total y.c nsp
		Est une méthode sûre qui évite la fraude et les usurpations d'identité et ne vous pose pas de problème particulier	Peut vous faciliter la vie mais vous devez avoir le choix de le faire ou non	Comporte des risques pour votre vie privée et ne devrait pas être possible	
Sexe	. Homme .....	25	46	29	100
	. Femme.....	21	46	33	100
Age	. 18 - 24 ans.....	27	49	24	100
	. 25 - 39 ans.....	19	48	33	100
	. 40 - 59 ans.....	22	47	31	100
	. 60 - 69 ans.....	30	39	30	100
	. 70 ans et plus .....	21	43	34	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	24	40	35	100
	. Bepc .....	27	46	27	100
	. Bac.....	24	48	28	100
	. Diplôme du supérieur.....	17	48	35	100
Profession - Catégorie sociale	. Indépendant .....	(23)	48	28	100
	. Cadre et prof. intell. sup.....	(15)	53	33	100
	. Profession intermédiaire .....	17	43	38	100
	. Employé.....	22	51	27	100
	. Ouvrier.....	28	46	24	100
	. Reste au foyer.....	23	40	37	100
	. Retraité.....	25	42	32	100
. Etudiant .....	26	49	24	100	
Revenus mensuels du foyer	. Moins de 900 €.....	(21)	41	36	100
	. De 900 à 1500 € .....	24	39	36	100
	. De 1500 à 2300 €.....	24	45	31	100
	. De 2300 à 3100 €.....	23	49	27	100
	. 3100 € et plus.....	21	51	27	100
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants.....	23	45	31	100
	. De 2000 à 20000 habitants.....	25	48	26	100
	. De 20000 à 100000 habitants .....	22	42	36	100
	. Plus de 100000 habitants .....	21	50	29	100
	. Paris et aggl. parisienne.....	23	42	34	100
<b>Ensemble de la population .....</b>		<b>23</b>	<b>46</b>	<b>31</b>	<b>100</b>

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

**Tableau 11 – Il existe des logiciels qui peuvent reconnaître automatiquement le visage d’une personne sur une photo et retrouver sur internet toutes les photos où cette personne figure. Il suffit que son nom soit associé à une photo pour qu’elle soit identifiée sur toutes les photos. Quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre ?**

(en %)

		C'est pratique, car cela permet de mieux classer ses photos et de retrouver les gens que l'on connaît sur Internet	C'est préoccupant car chacun risque d'être identifié sur Internet sans avoir donné, au préalable, son accord	Total y.c nsp
Sexe	. Homme .....	10	89	100
	. Femme.....	7	91	100
Age	. 18 - 24 ans.....	14	86	100
	. 25 - 39 ans.....	7	92	100
	. 40 - 59 ans.....	8	92	100
	. 60 - 69 ans.....	11	88	100
	. 70 ans et plus .....	(8)	88	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	8	89	100
	. Bepc .....	8	91	100
	. Bac.....	10	90	100
	. Diplôme du supérieur.....	9	90	100
Profession - Catégorie sociale	. Indépendant .....	(9)	91	100
	. Cadre et prof. intell. sup.....	(10)	90	100
	. Profession intermédiaire .....	(5)	93	100
	. Employé.....	(5)	94	100
	. Ouvrier .....	(11)	88	100
	. Reste au foyer.....	(11)	87	100
	. Retraité.....	9	89	100
. Etudiant .....	(15)	85	100	
Revenus mensuels du foyer	. Moins de 900 € .....	(12)	86	100
	. De 900 à 1500 € .....	9	90	100
	. De 1500 à 2300 €.....	7	92	100
	. De 2300 à 3100 €.....	8	91	100
	. 3100 € et plus.....	10	89	100
Taille d'agglomération	. Moins de 2000 habitants .....	8	92	100
	. De 2000 à 20000 habitants.....	10	89	100
	. De 20000 à 100000 habitants .....	(4)	96	100
	. Plus de 100000 habitants .....	8	90	100
	. Paris et agglo. parisienne .....	13	85	100
<b>Ensemble de la population .....</b>		<b>9</b>	<b>90</b>	<b>100</b>

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2013

## Annexe – Questionnaire

- Q1 Il est aujourd’hui techniquement possible de collecter des informations « biométriques » sur les individus : il peut s’agir par exemple des empreintes digitales, de la forme des yeux ou du visage, de la voix, de l’ADN. Ces informations permettent ensuite d’identifier une personne. Seriez-vous personnellement d’accord pour que ces informations biométriques...**

*(Une réponse par ligne)*

	Oui tout à fait d’accord	Oui assez d’accord	Non, pas très d’accord	Non, pas du tout d’accord	NSP
. a) Figurent sur votre carte nationale d’identité.....	1	2	3	4	5
. b) Puissent être conservées dans des fichiers de police pour identifier les auteurs d’infractions	1	2	3	4	5
. c) Puissent être utilisées comme moyen de paiement dans les magasins .....	1	2	3	4	5
. d) Soient utilisées pour contrôler l’accès aux bâtiments de l’établissement où vous travaillez .....	1	2	3	4	5
. e) Soient utilisées pour pointer vos horaires dans l’établissement où vous travaillez.....	1	2	3	4	5
. f) Puissent vous servir de clé pour votre logement.....	1	2	3	4	5
. g) Puissent vous servir pour déverrouiller l’accès à votre téléphone mobile personnel ou à votre ordinateur.....	1	2	3	4	5
. h) Puissent vous servir pour vous identifier dans des équipements de loisirs comme des piscines, des clubs sportifs, des bibliothèques, médiathèques .....	1	2	3	4	5

- Q2 Les empreintes digitales pourraient être utilisées pour vous identifier dans la vie courante : pour accéder au travail, payer dans les magasins, etc. Quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre ?**

*(Présenter la liste – une seule réponse )*

Utiliser vos empreintes digitales pour vous identifier dans les actes de la vie courante est une méthode sûre qui évite la fraude et les usurpations d’identité et ne vous pose pas de problème particulier .1

Utiliser vos empreintes digitales pour vous identifier dans les actes de la vie courante peut vous faciliter la vie mais vous devez avoir le choix de le faire ou non .....2

Utiliser vos empreintes digitales dans les actes de la vie courante comporte des risques pour votre vie privée et ne devrait pas être possible .....3

Ne sait pas .....4

**Q 3** Il existe des logiciels qui peuvent reconnaître automatiquement le visage d'une personne sur une photo et retrouver sur internet toutes les photos où cette personne figure. Il suffit que son nom soit associé à une photo pour qu'elle soit identifiée sur toutes les photos. Quelle opinion se rapproche le plus de la vôtre ?

- . C'est pratique, car cela permet de mieux classer ses photos et de retrouver les gens que l'on connaît sur Internet ..... 1
- . C'est préoccupant car chacun risque d'être identifié sur Internet sans avoir donné, au préalable, son accord ..... 2
- . Ne sait pas ..... 3